Achat d'un vehicule et contrat refusé

Par Visiteur

Bonjour j'ai acheter une voiture a un particulier donc le controle technique mentionne 1 contre-visite pour pollution .j'ai pris les frais de reparation a ma charge mais aucun garage n'a réussi a réparer le problème de pollution et a en connaitre la cause .mon véhicule est donc bon pour la casse.es-ce qu'un recours est possible pour me faire rembourser le vehicule par l'ancien proprietaire?merci

---
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Malheureusement vous avez acheté le véhicule en toute connaissance de cause. Vous ne pouvez donc pas intenter une quelconque action envers le vendeur.

Cordialement